

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/557

DATE DE
CONVOCATION

Le 08 octobre 2024

OBJET :

**AUTORISATION
D'ACQUISITION**

Parcelle cadastrée
AE 60
Sise 9 rue de Paris

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 18

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 15 octobre 2024

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procuration(s) : Madame Corinne TANGE donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Madame Véronique PETIT, Monsieur José DA ROCHA donne pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Frédéric HERMOSILLA donne pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusé(s) : Madame Gwendoline PLUQUET

Absent(s) : Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Katya SCHMITT

Secrétaire de Séance : Madame Maryse POSTOLLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Le Conseil Municipal ;
Sur proposition de Monsieur le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 7 octobre 2024 ;

Considérant le souhait de la commune d'acquérir la parcelle cadastrées AE 60 (4 599 m2), sise 9 rue de Paris à CHAUMONTEL (95270) afin de créer un tiers lieu pour redynamiser le centre-ville. Ce tiers lieu comprendrait divers pôles d'activités tels que des commerces de bouche, des ateliers d'artiste, des espaces sportifs et culturels ainsi que de co-working. Des événements communaux pourront également s'y dérouler. Ce lieu sera un espace de travail, de créativité et de rencontres ;

Considérant l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) lors de la révision du PLU qui a été approuvé le 12 février 2024 ;

Considérant l'avis des domaines d'un montant de 2 241 060 € assorti d'une marge de 10 % soit 224 106 €.

Après en avoir délibéré ;
A la majorité ;
2 absentions : Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM et Monsieur
Christophe VIGIER
1 vote contre : Monsieur Frédéric HERMOSILLA

AUTORISE l'acquisition de la parcelle AE 60 (4 599 m2), sise 9 rue
de Paris à CHAUMONTEL (95270) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents
afférents à ce dossier.

PRECISE que le montant de cette transaction s'élève
à 2 465 166 € (soit 536,02 €/m2).

DESIGNE l'étude notariale de Maître TROUSSU / FRITZ-JOSEPH
pour se charger de l'établissement de l'acte authentique d'acquisition
entre la Commune de Chaumontel et les propriétaires.

DIT que les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la
commune de Chaumontel.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont, les
membres présents, signé après lecture faite.



#signature#